

Ceux qui ne sont pas d'accord avec moi diront que le gouvernement a le droit de gouverner. Je suis d'accord là-dessus. Mais avoir le droit de gouverner et ne pas écouter des opinions divergentes sont deux choses différentes.

J'affirme que les deux ou trois exemples que j'ai cités de l'inefficacité de notre régime des comités devraient suffire à justifier sa révision totale. Mais au lieu de cela, je prédis qu'on nous demandera bientôt d'autoriser un comité à siéger en même temps que la Chambre, à se rendre ici et là, à employer un conseiller juridique et des experts. Vu le bilan de nos comités, il me sera très difficile, quant à moi, d'approuver une seule de ces demandes.

Si l'on veut maintenir le régime des comités, leur pouvoir doit être renforcé. Sous leur forme actuelle, les comités sont les créateurs du gouvernement, qui les surveille et les régit directement. Quelqu'un peut-il vraiment croire qu'un conseiller juridique employé pour, disons, \$200 par jour par ces comités, est vraiment là pour servir les intérêts des conservateurs, des socialistes ou des créditistes? Si vous y croyez, vous croyez peut-être aussi, comme Charlie Brown, à la grande citrouille.

Non, monsieur l'Orateur, le moyen d'assurer l'assiduité des députés et de susciter leur intérêt pour ce qui se passe ici, c'est de confier de nouveau une certaine part de responsabilité aux membres des comités et à cette Chambre. Depuis que je suis ici, les pouvoirs et les droits des députés ont été restreints régulièrement.

Sans doute, les députés d'en face, surtout les nouveaux, diront-ils que mes exemples sur l'inefficacité des comités ne sont vraiment pas utiles. Ils diront: Si notre parti, le parti libéral, estime que les choses doivent aller ainsi, d'accord; ce doit être bon puisque le cabinet le dit. Il a donné des instructions à notre comité, lui enjoignant de faire exactement les volontés du cabinet. Nous obtiendrons et ferons remarquer au public que le Parlement n'est pas vraiment utile.

Je le signale aux vis-à-vis, s'ils souhaitent que cette institution soit utile, comme le voudrait le député de Sarnia (M. Cullen), ils doivent renforcer l'autorité et les décisions des comités. Les simples députés doivent dire: Nous ne souffrirons plus que l'exécutif passe outre à nos droits et privilèges.

Si nous voulons appliquer le système américain aux comités, chaque parti devra posséder son propre conseiller juridique et convo-

[M. McCutcheon.]

quer ses propres experts. Cela n'empêchera pas le gouvernement libéral d'accorder des faveurs politiques mais cela en réduira le nombre et les contribuables conservateurs, socialistes et créditistes cesseront de payer uniquement pour des experts libéraux.

Notre système de comités n'est rien d'autre qu'une farce. On marche à contre-courant. Au lieu de soumettre les opinions de la nation au cabinet, on fait l'inverse. J'ai cité un ou deux exemples de ce que je veux dire par là mais, au cas où il subsisterait des doutes, permettez-moi de terminer en citant ce passage du discours du trône:

Le gouvernement est d'avis que le temps est venu d'étendre le droit de vote lors des élections fédérales et recommandera en conséquence au comité permanent de la Chambre des communes sur les privilèges et élections que le droit d'électeur soit désormais acquis à 18 ans.

Cet exemple montre clairement ce que j'entends lorsque je parle du sens de l'autorité, des recommandations. Messieurs, nous allons à contre-courant.

• (5.00 p.m.)

M. Gerald Richard Cobbe (Portage): Monsieur l'Orateur, je suis gré à la Chambre de me permettre quelques brèves remarques relatives à ma circonscription et à ses problèmes auxquels il est de mon devoir de les présenter. En premier lieu, je félicite le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau), les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le discours du trône est toujours l'objet de tant de controverses qu'on se demande d'où il sort et pourquoi. De toute évidence, cependant, le gouvernement voulait y énoncer son programme. Étant donné que la tâche du gouvernement devient de plus en plus lourde chaque année, il est difficile de donner dans ce discours le détail des projets de lois et il faut donc s'en tenir aux généralités. Pour certains, la vue d'ensemble est préférable, mais ceux qui tâchent sincèrement de saisir les objectifs du gouvernement ne sont pas rebutés par le détail.

J'aimerais saisir cette occasion, la première que j'aie, pour donner aux députés un aperçu de ma circonscription qui, à mon sens, possède certaines caractéristiques qui va les aider à comprendre les commentaires que je vais faire. La circonscription de Portage, au Manitoba, est située au centre de la province, entre l'Est et l'Ouest, puisque la province du Manitoba est située presque au centre du Canada. Nous croyons servir de lien entre l'Est et l'Ouest du Canada et occuper une position